

---

**DECISION N°: 076.03.2023**

**OBJET : Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) au titre du dispositif sur les équipements sportifs de proximité – pour la Réhabilitation et construction de la plaine sportive de la chaussée Jules César**

---

**Le MAIRE D'OSNY,**

**VU** le code général des collectivités territoriales notamment son article L.2122-22 26°,

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 065.05.2020 en date du 26 mai 2020, portant délégation d'une partie de ses attributions au maire conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T, qui prévoit dans son 26° que le maire peut demander à tout organisme financeur, sans aucune limite, l'attribution de subventions,

**VU** la délibération n°272.12.2021 en date du 16 décembre 2021, relative au projet de mise aux normes de la piste de BMX dans le cadre de la labellisation des centres de préparation aux jeux olympiques Paris 2024,

**CONSIDERANT** le dispositif de soutien aux équipements sportifs de proximité de l'Agence Nationale du Sport,

**CONSIDERANT** l'inscription de la piste BMX au titre des centres de préparation aux jeux olympiques de Paris 2024, et de la labellisation Terre de Jeux de la ville d'Osny,

**CONSIDERANT** la nécessité de financement des projets de construction d'équipements sportifs sur la ville d'Osny,

**CONSIDERANT** le plan de financement ci-annexé.

**DECIDE :**

**Article 1 :**

**DE SOLLICITER** l'attribution d'une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport au titre du programme des équipements sportifs de proximité, pour la réhabilitation de la plaine sportive de la chaussée J. César à Osny, au taux de 50% du montant hors taxe des travaux des équipements sportifs en accès libre.

Le montant des travaux des 4 équipements sportifs en accès libre (Pumptrack, terrain multisports, basket 3X3, espace fitness) est de 270 195.61€ HT. La subvention sollicitée est de 135 097.80 € ce qui correspond à 50% desdits travaux.

**Article 2 :**

**D'APPROUVER** le plan de financement joint en annexe.

**Article 3**

**DE SIGNER** tous documents s'y rapportant.

**Article 4 :**

**DIT** que la recette correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2023 et suivants.

**Article 5 :**

**PRECISE** que la ville d'Osny s'engage, le cas échéant, à prendre en charge la part de financement non accordée par un partenaire public.

**Article 6 :**

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au représentant de l'Etat.



Fait à OSNY, le 03 AVR. 2023

Le maire

Jean-Michel LEVESQUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504768-20230403-076032023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2023

Affichage : 03/04/2023



Osny, le 31 mars 2023

Direction de la jeunesse, vie des quartiers et sports

Affaire suivie par J. DEGRAIN

Tél : 01 34 25 42 51

Courriel : [j.degrain@ville-osny.fr](mailto:j.degrain@ville-osny.fr)

# PLAN DE FINANCEMENT

## PLAN DE FINANCEMENT / PLAINE SPORTIVE DE LA CHAUSSEE JULES CESAR / JANVIER 2023

Détail du coût de l'équipement (investissement)

Nature de la dépense	Montant HT	TVA	TTC
Maitrise d'œuvre	111 650,00 €	22 330,00 €	133 980,00 €
Autres études (géomètre, sondages de sols ...)	61 699,00 €	12 339,80 €	74 038,80 €
Travaux	2 135 475,10 €	427 095,02 €	2 562 570,12 €
Aléas / révision 10%	213 547,51 €	42 709,50 €	256 257,01 €
Avent rémunération MOE	3 945,00 €	789,00 €	4 734,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 526 316,61 €</b>	<b>505 263,32 €</b>	<b>3 031 579,93 €</b>

- € 0

Source de financement	Calcul subvention sans plafond	Montant subvention recalculé	%

Région :			
BMX PUMTRACK : 15 % de 800 00€ soit 120 000€	137 153,85 €	120 000,00 €	5%
Equipements en accès libre : 50% de 200 000€ plafonné à 100 000€	112 158,34 €	100 000,00 €	4%
Vestiaires : 40% de 300 000€ soit 120 000€	289 739,76 €	120 000,00 €	5%
<b>ANS :</b>			
PUMTRACK : 50 % de 45878,94 € soit 22939,47 €	22 939,47 €	22 939,47 €	1%
MULTISPORTS: 50% de 92024,80 € soit 46012,40 €	46 012,40 €	46 012,40 €	2%
BASKET 3X3: 50% de 51113,01 € soit 25556,50 €	25 556,50 €	25 556,50 €	1%
FITNESS: 50% de 81178,86 € soit 40589,43 €	40 589,43 €	40 589,43 €	2%
<b>Département</b>			
Réhabilitation terrains de BMX et Tir à l'arc: 25% de 921688,42 € soit 230422,11 €	230 422,11 €	230 422,11 €	9%
Construction vestiaires et équipements sportifs en accès libre: 25% de 994545,01 € soit 248636,25 €,	994 545,01 €	248 636,25 €	10%
<b>Agglomération de Cergy-Pontoise</b>			
Fond de concours	600 000,00 €	600 000,00 €	24%
<b>DETR</b>			
	80 000,00 €	80 000,00 €	3%

Reste à la charge de la commune	HT
Dépenses	2 526 316,61 €
<b>Recettes (total subvention)</b>	<b>1 634 156,16 €</b>
Reste à Charge à la commune HT	892 160,45 €
TTC	1 070 592,54 €

35%

Dans le cadre du présent dossier la ville d'Osny s'engage, le cas échéant, à prendre en charge la part de financement non accordée par un partenaire public, soit au minimum 20%.

Par ailleurs la participation de la CACP au titre du fond de concours ne pourra être supérieure au reste à charge de la ville.



Le Maire,

Jean-Michel LEVESQUE